

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Messidor, an VII.

Insurrection dans l'isle de Porto-Ferraro. — Secours portés par les Anglais à la garnison de Longone, dans l'isle d'Elbe. — Emprunt forcé de cinq pour cent sur les biens des communes ou corporations de la république helvétique. — Suite de la séance permanente. — Motion d'ordre de Lucien Buonaparte. — Nomination d'un nouveau directeur. — Nouvelles divers.

ITALIE.

Livourne, le 14 prairial.

Les insurrections qui se sont manifestées dans l'isle de Porto-Ferrajo, ont déterminé les Français à retirer l'artillerie employée contre la place de Longone, & à convertir ce siège en un simple blocus, jusqu'au moment où les renforts que l'on attend permettront de reprendre les opérations. Un vaisseau de ligne anglais est entré dans le port de Longone, & a porté des secours en vivres aux assiégés, ainsi que des armes pour les insurgés, qui les ont mis en état de résister aux troupes que l'on a déjà détachées contre eux.

A L L E M A G N E.

Bareuth, le 23 prairial.

Les journaux allemands, gagés par la cour de Vienne, tels que le *Journal de Francfort*, le *Mercure de Ratisbonne*, &c. se plaisent depuis quelque tems de répéter périodiquement la nouvelle qu'une armée russe doit se porter sur le Rhin, tantôt par la Bavière, tantôt par le Haut-Palatinat. En même tems ils font varier la politique de différentes cours d'Allemagne au gré de leurs passions ou de leurs vues étroites. Les bruits que ces journaux répandent à ce sujet passent ensuite en France, & c'est là le but des fabricateurs de toutes ces nouvelles. Ils s'imaginent & ils espèrent occuper, au moins pendant quelque tems, l'attention du gouvernement français par des faux avis de ce genre, qui, en lui faisant supposer telle partie des frontières sur le point d'être menacée, l'empêchent d'en retirer les forces qui seroient plus utilement employées ailleurs. La marche d'un corps de troupes russes vers le Rhin ne repose jusqu'ici sur aucune autorité suffisante, et n'est appuyée sur aucun fait qui la rende vraisemblable.

L'électeur palatin et de Bavière doit partir le 28 prairial de Munich pour Anspach, où ce prince aura une entrevue avec le roi de Prusse. Il est difficile à croire qu'une union personnelle aussi étroite ne soit pas fondée sur un accord parfait de système et de principes politiques relativement aux circonstances actuelles.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arau, du 24 prairial.

Nous nous attendions à un mouvement rétrograde de l'armée française; mais le général Lecourbe ayant fait sa jonction avec Massena, les deux armées réunies ont repoussé jusqu'à Zurich les Autrichiens, qui s'étoient avancés jusqu'à Baden.

Le 22 & le 23 il y eut suspension d'armes, sur la demande de l'archiduc.

Ce matin, les hostilités recommencent, & on entend de rechef le canon.

Les Français attendent de nombreux renforts. L'ordre est donné ici au commissaire-ordonnateur de préparer des vivres & des fourrages pour 12 mille hommes, qui passeront dans l'intervalle de trois à quatre jours.

Berne, le 26 prairial.

On a fait lecture hier au grand conseil d'une lettre du directoire exécutif de France, qui assure notre directoire de sa ferme résolution de bien défendre la Suisse. Elle aura l'avantage de faire sentir aux amis des Autrichiens qu'ils s'exposent, en favorisant la coalition, à voir & revoir alternativement chez eux les Français & les Autrichiens, & que la conservation de leur existence & de leurs propriétés leur impose l'obligation d'aider le gouvernement helvétique, ou au moins de rester neutres.

Notre corps législatif vient de décréter qu'il seroit prélevé un emprunt obligatoire de cinq pour cent sur tous les biens des communes ou corporations, à l'exception des biens des écoles ou des pauvres. Cet emprunt devra être rempli dans l'espace de quinze jours. Les prêteurs recevront un intérêt de quatre pour cent.

L'archiduc a publié de son quartier-général de Zurich, le 19 prairial, une proclamation par laquelle il rend le gouvernement helvétique responsable de tout ce qu'il pourroit entreprendre contre les amis de l'ancien ordre de choses en Suisse.

N. B. Les choses vont, grace à l'énergie des conseils de la république française, prendre une autre tournure pour la Suisse; le bandeau de l'aveuglement, les intrigues & les gaspillages vont cesser, & la Suisse a l'espérance d'être traitée, non en esclave, mais en alliée véritable de la France.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 27 prairial.

Le citoyen Floh, secrétaire de la première chambre, a donné sa démission. Le citoyen Bezier, élu membre du directoire exécutif, a écrit au corps législatif pour le prier d'agréer son refus. Il se croit incapable de remplir un poste d'une telle importance. Le corps législatif n'a pas accepté sa démission; en conséquence, il est forcé d'entrer au directoire. Le ministre des relations extérieures lui a donné aujourd'hui un grand dîner auquel tout le corps diplomatique a été invité.

Dans la séance de la première chambre, du 23, on a fait lecture d'un message du directoire, qui propose d'accorder une amnistie générale aux déerteurs de l'armée batave, qui

ont quitté leurs drapeaux depuis le 12 floréal an 4, à l'exception de ceux contre lesquels il y a des sentences infamantes. Ce message a été renvoyé à une commission spéciale, pour qu'elle fasse son rapport au plutôt.

Malgré le sévère blocus de nos ports par les Anglais, il est entré ces jours derniers à Amsterdam, un grand nombre de vaisseaux marchands, parmi lesquels se trouvent 40 hamburgois, & près de 80 d'Emden & de Bremen. Leur cargaison est composée de bled, de café & de sucre. Ces denrées, qui étoient considérablement augmentées depuis quelques décades, sont déjà diminuées à Amsterdam.

PARIS, le 1^{er} messidor.

L'on doit être curieux dans les départemens de connaître la véritable situation de Paris. Au milieu des événemens importants qui s'y passent, cette grande ville est parfaitement calme : affaires, plaisirs, on se livre à tout comme de coutume ; on remarque seulement de l'empressement à savoir ce qui sort des conseils ; et même autour de leur enceinte de la curiosité, sans foule, sans tumulte et sans groupes.

On a observé qu'au conseil des anciens le citoyen Rewbell avec un de ses collègues assis près de lui, se sont seuls levés contre le décret qui annulloit la nomination du citoyen Treillard.

Quand le décret fut porté au directoire et remis au citoyen Merlin, alors président, Treillard, placé à côté de lui, le parcourut avant que le président ne le lût tout haut : il se leva aussi-tôt & dit : Citoyens, vous êtes en permanence ; moi, je suis en vacance & je vais me coucher.

Il parût que depuis assez long tems le directeur Barras ne votoit pas avec ses collègues.

— Le directoire exécutif a, par arrêté du 30 prairial, nommé le général Joubert commandant de la 17^e division militaire, en remplacement du général Gilot, nommé au commandement d'une autre division militaire.

Le général Marbot commandera à Paris.

— On assure que le conseil militaire près le directoire va être dissous ou renouvelé, & que Kellermann & Canclaux, qui en étoient membres, sont nommés, le premier inspecteur de cavalerie, & le second inspecteur d'infanterie.

— François (de Neufchâteau), ministre de l'intérieur, a donné ce matin sa démission au directoire, ainsi que Duval, ministre de la police.

— Briot, membre du conseil des cinq-cents, vient de publier une réponse à l'écrit de Bailleul, que nous avons annoncé. Il lui reproche d'avoir calomnié le corps législatif, en supposant l'intention à une partie de ses membres de rétablir le régime de 1793. Il l'accuse ensuite de n'avoir pris la défense des fournisseurs que parce qu'il s'étoit associé lui-même pour une fourniture de la guerre au citoyen Lecroq, juge-de-peace du Havre. Il assure que Bailleul ayant échoué, avoit imprimé une dénonciation contre le ministre Schérer, & qu'elle devoit être distribuée au corps législatif ; mais que Schérer en ayant été informé, avoit fait accorder à Bailleul cinquante louis par mois sur une autre entreprise, & que la dénonciation avoit été supprimée. Briot, averti par Schérer lui-même, étoit parvenu à en tirer une épreuve de la main de Lecroq. Il l'a gardée, & c'est elle qu'il publie aujourd'hui.

Une autre brochure qui avoit précédé celle-ci, & que les circonstances, l'intérêt du titre, celui du sujet, le talent de l'auteur, contribuoient également à rendre remarquable, est celle intitulée : *De l'opposition et de la liberté de la*

presse, par Joseph Thurot. L'épigramme peut en être regardée comme l'analyse : « Je sais qu'avec une Bastille, une Guyane & des canons, on met en poudre les meilleurs raisonnemens, & que l'on réclame l'évidence. Mais embastiller, déporter, fusiller, tout cela n'est pas répondre ; & quelque puissant qu'on soit, il est des attentats dont on doit craindre de combler la mesure ». Cette épigramme est un passage de la brochure même publiée avant les événemens dont nous venons d'être les témoins.

— Le ministre de la guerre a fait destituer le citoyen Folainville, garde-magasin des subsistances, pour avoir voulu soustraire un conscrit au service des armées.

Il a approuvé le compte rendu par le général Dutertre, sur l'emploi des fonds mis à sa disposition pour la conduite des départés à Rochefort.

— Truguet & Bottu, inscrits sur la liste des émigrés, vont être, dit-on, rappelés & employés.

— Il parût une notice sur Chérin, général de division, chef de l'état-major de l'armée du Danube, mort à Arau, le 20 prairial, par suite de la blessure qu'il avoit reçue dans la journée du 15 en avant de Zurich ; avec cette épigramme :

Quum fortissimi per acies, aut proscriptione cecidissent.

présentée par Garat au conseil des anciens. Cette notice, du citoyen Rousselin, est écrite avec autant de talent que de patriotisme. C'est l'éloquence de l'amitié & de l'amitié républicaine.

— Malgré nos revers momentanés en Italie, nous ne serons point privés des monumens des arts qui étoient restés à Rome. Quatre-vingt caisses de statues, bustes, tableaux, camées, livres & manuscrits viennent d'arriver sur les côtes de nos départemens méridionaux, & ont été sur-le-champ expédiées pour Lyon.

Nous apprenons aussi que la Madona-dalla-Sedia de Raphaël, qui ornoit le palais Pitti à Florence ; a été expédiée pour la république française, ainsi que le fameux manuscrit de Virgile qui étoit dans la bibliothèque de Soubrezzo.

— On dit que le général Dumas, revenant d'Egypte avec 60 hommes, malades comme lui, a été pris par les Anglais & ensuite renvoyé en France, après avoir promis de ne plus servir pendant cette guerre.

— Le roi & la reine de Prusse sont arrivés à Cassel, le 19 prairial. Dans la revue qui a eu lieu, le 21, un cavalier a été tué & deux canonniers ont été blessés.

— Le roi de Prusse a défendu aux sujets prussiens de la rive gauche du Rhin de paroître sur la rive droite avec la cocarde française. En conséquence, l'officier de garde au Rhin est chargé de les leur faire ôter. Cet ordre ne regarde pas le militaire français.

— On avoit assuré, il y a quelque tems, que le roi de Prusse avoit accordé l'achat de 6000 chevaux pour le compte de la république française. Ce bruit est dénué de fondement.

— Il s'est glissé, dans notre feuille du 30 prairial, à l'un des articles *Paris*, plusieurs fautes graves & heureusement trop grossières pour n'avoir pas été corrigées par tous les lecteurs : on parle de l'armée navale de la République ; il n'y a rien de vrai que le départ très-hardi & très-heureux de notre flotte pour Carthage, à la vue de la flotte ennemie : on croit qu'elle y est arrivée maintenant ; elle n'a point été à Livourne, et l'on sent qu'une faute d'impression a pu seule lui faire ravitailler les ports de Sicile.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 30 prairial.

Boulay (de la Meurthe). — Votre commission des onze réunie a d'abord jeté les yeux sur les actes arbitraires & les détentions illégales qui ont lieu en ce moment. La garantie des propriétés, la liberté des personnes; c'est pour jouir de ces avantages que l'on se met en société. Or, nous sommes instruits que depuis long-tems la liberté des personnes n'est pas garantie. Des bastilles renferment des hommes qui ne peuvent parvenir à être mis en jugement. Vous êtes, représentans, les protecteurs des citoyens; il faut que tout homme persécuté puisse s'adresser à vous avec confiance. Loin de vous & de votre commission l'idée de faire fléchir les loix contre les émigrés, contre les chouans & les rebelles; mais les citoyens doivent jouir des droits que la constitution leur assure, & avoir leur liberté garantie.

Votre commission est loin de l'idée de franchir les limites des pouvoirs, elle sait que vous ne pouvez ordonner de mises en liberté: elle vous propose d'adresser un message au directoire, pour lui dénoncer les actes arbitraires & les arrestations illégales qui subsistent en ce moment.

Frison. — Je puis citer un fait à l'appui de la proposition. C'est dans la Belgique sur-tout que les arbitraires ont eu lieu, & que les arrestations ont frappé les citoyens de terreur; les vexations éprouvées ont été en partie la cause des troubles qui s'y sont élevés. Ramenez les principes & la justice, & vous rattacherez tous les Belges à la république. Un citoyen nommé Jaubert a été mis au Temple en venant de dernier, & il n'a pu, quelles qu'aient été ses réclamations, obtenir d'être mis en jugement.

Boulay (de la Meurthe). — L'abus le plus remarquable a été l'usage du droit de déportation à l'égard des prêtres mariés qui avoient donné des gages à la révolution, qui n'exerçoient plus leurs fonctions. On a déporté des hommes qui n'ont jamais été prêtres. Comment croyoit-on faire ainsi aimer la république & ses loix? Voici ce qui a dépopularisé nos institutions; ramenons-les à la justice, à une protection égale pour tous, prononçons-nous fortement pour qu'aucun citoyen ne puisse être impunément vexé.

Une foule de membres, en se levant: Oui, oui.

Diniefre (de Liège). — La république est-elle en danger? Oui, nul ne peut le nier: jamais conspiration plus astucieuse n'a été ourdie; les César & les Marius ont fait un partage géographiquement monarchique; il est difficile de croire que tout le directoire y ait été étranger: c'est dans la Belgique sur-tout que les hommes à la livrée de Merlin ont commis les actes arbitraires qui ont rendu ces contrées si malheureuses. Il existe dans ce pays un parti qui veut le révolutionner & le livrer à l'Autriche. Merlin, je l'accuse d'être de ce parti: tu as été pour mon pays un second duc d'Albe. Je vote contre toi le décret d'accusation, je ne sais pas transiger avec les ennemis de mon pays.

Le message proposé par Boulay est adopté.

A cinq heures le directoire transmet le message suivant:

« Les citoyens Merlin & Réveillere-Lépaux viennent de déposer sur le bureau la démission que chacun d'eux donne de sa place de membre du directoire ».

Signé BARRAS, ex-président.

Suit la teneur de la lettre de Merlin:

« Lorsque d'affreux déchiremens menacent la patrie, ceux dont la présence cause des mouvemens politiques, ou leur sert de prétexte, doivent s'éloigner des fonctions publiques. Ces motifs seuls m'ont décidé à donner ma démission. Je ne suis ni par aucune crainte ni aucun espoir. Je reste au sein de ma famille, toujours prêt à rendre compte de ma conduite, parce qu'elle a été constamment dirigée par le patriotisme le plus pur & le plus désintéressé ».

Signé MERLIN.

La lettre de Réveillere est conçue dans les mêmes termes.

Poulain-Grandpré. — Je demande, 1°. que le conseil déclare qu'il accepte la démission des citoyens Merlin & Réveillere; 2°. que leurs lettres soient insérées au procès-verbal, & envoyées au conseil des anciens; 3°. que ce soir, à huit heures, le conseil reprenne sa séance pour procéder au remplacement des deux membres démissionnaires du directoire.

Ces diverses propositions sont adoptées.

La séance est suspendue jusqu'à huit heures.

Le conseil se réunit à neuf heures, & procède au scrutin pour remplacer Merlin & Réveillere. Il n'a formé qu'une des deux listes de candidats: c'est celle pour le remplacement de Merlin. Voici leurs noms; Lefevre, Massena, Dupuis, Roger-Ducos, Martin Lacrosse, Moulins, Marescot, Charles Lacroix & Florent Guyot.

Il est deux heures. — Le conseil se sépare.

Séance du 1^{er} messidor.

La séance est reprise à midi, & s'ouvre par la lecture du procès-verbal.

Le conseil procède ensuite au renouvellement du bureau. Cénissieux est président; les nouveaux secrétaires sont, Lamarque, Augereau, Grandmaison, Poret-Roquerie.

Poulain-Grandpré annonce le départ des conscrits du département des Vosges, de ce département qui a toujours montré un dévouement entier à la liberté, et dans lequel toutes les impositions sont payées. — Mention honorable.

Lucien Buonaparte obtient la parole au nom de la commission des onze; il expose que le peuple, qui a toujours ses regards sur ses représentans, les y fixe particulièrement dans les instans d'inquiétude: il fait reposer alors sur eux toutes ses espérances. Il faut donc l'éclairer et le rassurer. Ce n'est pas en vain que le corps législatif s'est mis en permanence; c'est pour sauver la république, et il la sauvera.

Ici Buonaparte montre d'abord combien est fautive & astucieuse l'assertion du directoire, qui attribue à la pénurie de nos finances tous les maux de la France. C'est, dit-il, une calomnie pour avilir le corps législatif. La cause de ces malheurs est dans l'ineptie ou la négligence d'une partie du directoire; elle est dans les dégoûts qu'on a fait essuyer aux républicains, dans les persécutions dirigées contre eux; elle est dans la destitution des généraux qui avoient toujours conduits nos phalanges à la victoire, & à qui on ne laissoit d'alternative que de se retirer ou de courber leurs fronts couints de lauriers devant les plus vils agens de la tyrannie; elle est dans ces commissaires du gouvernement qui, par leurs concussions, leurs vexations, nous ont aliéné le cœur des républicains alliés, où ils fouloient aux pieds tous les droits du peuple; elle est dans l'impunité des grands coupables; le débet n'étoit qu'un voile pour couvrir tant d'excès.

L'orateur prouve, par des calculs, qu'il a été ordonné 58 millions de plus qu'il ne falloit pour entretenir 400 mille hommes.

Telle est la perfidie du premier message du directoire; un second est promis, celui-ci sera l'ouvrage d'un directoire digne de la confiance du peuple. Buonaparte propose au conseil d'arrêter qu'il restera en permanence jusqu'à ce que ce message soit arrivé.

Mais que les craintes s'appaisent, les royalistes ont conçu un coupable espoir; mais ils seront trompés: le directoire est régénéré, les autorités suprêmes, pleines de confiance l'une pour l'autre, marchent de concert; tout rentrera dans la ligne constitutionnelle, & les droits des citoyens seront garantis.

Le peuple est préservé enfin de ces hommes qui ne suivoient qu'un système désastreux de bascule; de ces hommes qui exerçoient une usurpation sacrilège sur les élections; ce droit sacré du peuple, le seul dont il se soit réservé l'entier exercice; de ces hommes qui avoient usurpé pour eux seuls le nom de gouvernement; comme si, dans une république, le gouvernement pouvoit être dans une seule main; comme si le peuple, après avoir secoué le joug d'un roi & brisé les sceptres de tant d'autres, pouvoit courber la tête sous un joug non moins odieux.

C'est dans ces excès qu'il faut chercher la cause du découragement des conscrits & de tous les citoyens. L'armée étoit désorganisée, & à la reprise des hostilités, livrée au plus affreux dénuement. Nos amis étoient abandonnés; les victimes de Sawarow nous criaient d'une voix déchirante: Ce sont les commissaires de votre directoire qui nous traînent à l'échafaud.

Mais une nouvelle carrière s'ouvre; la victoire révolera à nos drapeaux; la liberté & la république renaîtront plus brillantes & plus triomphantes que jamais.

Le conseil arrête qu'il restera en permanence, & ordonna l'impression à trois exemplaires du discours de Buonaparte.

Arena en demande l'envoi aux communes & aux armées. Buonaparte répond que la commission s'occupe d'une adresse au peuple.

Génissieux établit par divers calculs qu'il n'y a jamais eu de déficit que dans les calculs exagérés, les réticences & la mauvaise foi de Ramel.

Le conseil ordonne l'impression. Demizard prend la parole; il est des crimes, dit-il, qui ne peuvent pas rester ouverts de la clémence nationale; tels sont ceux de Merlin & Larévellière.

Portez vos observations à la commission, crie-t-on. Boulay-Paty dit que la justice nationale doit un grand exemple pour intimider les scélérats qui voudroient imiter Scherer; il demande que, sous vingt-quatre heures, on fasse le rapport sur la responsabilité des ministres. — Arrêté.

Briot, en opposant le ministre des finances à lui même, prouve qu'il a dit, il y a quelque tems, qu'il y avoit pour quatre milliards de biens nationaux, & dernièrement qu'il n'en restoit que pour quatre cents millions: sont-ils vendus, il en doit compte; s'ils ne sont pas, il a trompé.

On ordonne le renvoi à la commission. Le conseil suspend sa séance, pour la reprendre à 6 heures pour former la deuxième liste de candidats pour le remplacement de Larévellière.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen GOURDAN.

Suite de la séance du 30 prairial.

Le conseil rouvre sa séance à 7 heures. Il reçoit un message du conseil des cinq-cents, contenant la communication des deux lettres de démission de Merlin & de Réveillère-Lépeaux.

Le président reçoit une lettre dans laquelle celui des cinq-cents, annonce au conseil, qu'il s'occupe de la formation de la liste décuple pour la nomination d'un membre du directoire.

Sur la proposition de Chassey, qui observe que cette liste ne pourra être apportée que demain matin, le conseil suspend sa séance jusqu'à demain neuf heures.

Séance du 1^{er} messidor.

A dix heures, le conseil rouvre sa séance & procède au renouvellement du bureau. Baudin (des Ardennes) est élu président: les secrétaires sont Gastaud, Violand, Hudard & Dubois-Dubay.

Le conseil des cinq-cents envoie la liste des candidats pour la nomination d'un membre du directoire, en remplacement du citoyen Merlin.

On procède de suite au scrutin, pour cette nomination. Sur 202 votans, Roger-Ducos réunit 153 suffrages; Marescot en obtient 43, Charles Lacroix 3; Lefèvre 2, Massena 1.

Le président proclame, au nom de la nation française, le citoyen Roger-Ducos, ex-conventionnel, membre du directoire exécutif, en remplacement du citoyen Merlin, démissionnaire.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui fixe au 20 messidor de chaque année le renouvellement des officiers de la garde nationale sédentaire.

La séance est suspendue jusqu'à sept heures.

Bourse du 1^{er} messidor.

Amsterdam.....	62 $\frac{1}{2}$, 63 $\frac{1}{2}$.	Rente provis	4 f. 75 c.	
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{3}{8}$.	Tiers cons.	10 f. 75 c., 10 f.	
Hambourg.	193, 190 $\frac{1}{4}$.	Bons $\frac{2}{4}$	85 c., 93 c.	
Madrid.....	Bons $\frac{3}{4}$	
Mad. effect.	15 f., 14 f. 62 c.	Bons $\frac{1}{4}$	
Cadix.....	Bons d'arrérage, 70 f., 50 c.,	74 f.	
Cadix effect.	15 f., 14 f. 62 c.	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....	
Gènes.....	98 $\frac{3}{4}$, 96 $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	106 f. 75 c.	
Livourne.....	107, 106.	Ling. d'arg.	50 f. 75 c.	
Bâle.....	2 bèn., pair.	Portugaise.....	97 f. 63 s.	
Lausanne.....	$\frac{1}{2}$ bèn.	Piastre.....	5 f. 43 c.	
Milan.....	Quadruple.....	82 f.	
Geneve.....	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.	
Lyon.....	pair 25 j.	Bordeaux.....	pair 25 j. Guinée.....	26 f. 25 c.
Marseille.....	pair 35 j.	Montpellier.....	pair 20 j. Souverain.....	35 f. 13 c.
Esprit $\frac{3}{4}$, 340 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 250 fr. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 310 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 20 cent. — Café Saint-Domingue, 2 f. 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 40 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.			A. FRANÇOIS	